

COMMUNIQUE DE PRESSE

Passages de la déchèterie mobile en 2017

Premier déploiement : Valfleury, le 8 avril prochain

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un service de déchèteries mobiles pour les communes les plus éloignées des déchèteries fixes. Deux secteurs ont ainsi été identifiés :

- *Les monts du Lyonnais* et notamment les communes de Fontanès, Saint Christo en Jarez, Valfleury, Marcenod et Saint Romain en Jarez
- *Le Pilat* et plus particulièrement les communes de La Valla en Gier, Doizieux, La Terrasse sur Dorlay, Sainte Croix en Jarez et Pavezin

En 2016, 6 communes ont accueilli la déchèterie mobile et ce sont près de 70 tonnes de déchets qui ont été collectés dont plus de 60% valorisées et ainsi détournées de l'enfouissement.

Fort de ce succès, la déchèterie mobile est renouvelée en 2017 avec une commune supplémentaire concernée : St Romain en Jarez. Les habitants ont été informés dès la fin d'année 2016.

Les dates à retenir pour le passage de la déchèterie mobile :

- Valfleury : Samedi 8 avril
- La Terrasse Sur Dorlay : Samedi 13 mai
- Saint Romain en Jarez : Samedi 17 juin
- La Valla en Gier : Samedi 24 juin
- Doizieux : Samedi 16 septembre
- Saint Christo en Jarez : Samedi 30 septembre
- Pavezin : Samedi 07 octobre

Ainsi, dès le samedi 8 avril 2016, de 09h30 à 17h en continu, les habitants de Valfleury et des communes voisines situées sur le territoire de Saint-Etienne Métropole pourront déposer leurs déchets, place de la mairie.

Pour rappel, ce service fonctionne comme une déchèterie classique et accepte les déchets suivants :

- Les encombrants (fauteuils, matelas, objets volumineux non recyclables ...)
- Le bois
- Les déchets verts (branchages, tontes...)
- Les cartons
- La ferraille et les métaux non-ferreux
- Les gravats, les matériaux de démolition ou de bricolage et les inertes (hors plâtre et amiante)
- Les déchets ménagers spéciaux (dangereux pour l'environnement et pour l'homme : corrosifs, inflammables, irritants...)

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (téléphonie, hi-fi, électroménagers, outillage...)

En revanche, les ordures ménagères, les déchets recyclables du bac ou sac jaune, le verre, les pneus, les textiles, l'amiante, les déchets d'activités de soins à risque infectieux, les déchets professionnels ou agricoles, les déchets radioactifs et les déchets explosifs (bouteilles de gaz, extincteurs...) ne sont pas autorisés. L'accès à la déchèterie mobile est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Plus d'informations sur le site internet www.saint-etienne-metropole.fr

ou en appelant le

INFOS DÉCHETS 0 800 882 735
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Contact Presse – Jean Pierre CHAPUIS
04 77 49 98 19
jean-pierre.chapuis@saint-etienne-metropole.fr